

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :

Le 05 avril 2018

Nombre de délégués :

En service : 35
Présents : 30
Votants : 30

N°09-CS090418

**Objet : Demande de retrait de la C.A.
Territoires Vendômois**

Avis : défavorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

Publication / notification le :

16/04/2018

17/04/2018

L'an deux mille dix-huit,
Le lundi 09 avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présents :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Eliane GENUIT, Evelyne LAUNAY, Catherine LHERITIER, Micheline RIVIERE et Valérie DEPLOBIN (pouvoir de M. SERER)

Messieurs Damien BEAUJOUAN, Marc GAULANDEAU, Marc BOUVET, Jean-Pierre VOISIN, Didier MOELO, François OURY, Jacky RUET, Yannick SEVREE, Etienne LONQUEU, Dimitri MULTEAU, Lionel RANVAL, Philippe DARIDAN, Didier DENIAU, Laurent COUCHAUX, Gilles LEROUX, Jean Michel LENA, Pascal OFFRE, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Pascal CONZETT, Daniel PERRIN, Eric HALLAY et Jean MATHIOT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Christelle TOUZET et Messieurs Ludovic COGNARD et Valentin BAHE.

Etaient excusés : Messieurs Henry BURNAM, Pascal BRINDEAU, Jean-Pierre MARIN, Gérard SERER et Mme Christèle DESSITE.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Didier MOELO

Demande de retrait de la C.A. Territoires Vendômois

Sous la présidence du Président qui présente l'ensemble des éléments,

Vu la délibération de la C.A. territoires vendômois en date du 13/03/2018 demandant son retrait du SMB Cissé, visant notamment à assurer la compétence GEMAPI sur son territoire en régie communautaire,

Vu la Loi du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique relative notamment à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les inondations,

Vu l'article 5211-19 du CGCT relatif à la procédure de retrait de droit commun d'une collectivité d'un syndicat mixte fermé,

Considérant que cette demande de retrait a été faite dans le même temps auprès du SI Brenne avec lequel le SMB Cisse envisage de fusionner dans le courant de l'année 2019,

Considérant que cette demande de retrait serait de nature à retirer une partie du bassin versant naturel de la Cisse du périmètre d'intervention du SMB Cisse,

Considérant que le fondement de la Loi du 27 janvier 2014 vise à mettre en place une gestion concertée à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents,

Après avis du Bureau en date du 28/03/2018, le comité syndical est invité à délibérer sur la demande de retrait de la C.A. Territoires vendômois :

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ Refuse la demande de retrait de la C.A. Territoires Vendômois,
- ✓ Charge le président de l'exécuter et lui demande d'en informer Mr. Le Préfet de Loir-et-Cher,

4, Rue du Bailli
41 190 HERBAULT

